



**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU 15/10/2020  
AU CONSEIL DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS  
(collège des usagers)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations,  
Vu l'arrêté du 17/09/2020 portant organisation de l'élection du 15/10/2020 au conseil de l'UFR Langues et civilisations (collège des usagers),  
modifié par arrêté du 09/10/2020,  
Vu les arrêtés du 23/09/2020 et du 09/10/2020 relatifs à la liste électorale afférente à l'élection du 15/10/2020 au conseil de l'UFR Langues et civilisations (collège des usagers),  
Vu l'arrêté du 07/10/2020 portant recevabilité de la liste de candidatures déposée pour l'élection précitée,  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif à l'élection du 15/10/2020 au conseil de l'UFR Langues et civilisations (collège des usagers),

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1:**

➤ Le procès-verbal susvisé fait apparaître les résultats suivants:

**1.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:**

**Nombre de siège(s) à pourvoir : 8 titulaires (+ 8 suppléants)**

**Nombre d'électeurs inscrits: 6233**

**Nombre de votants: 20**

**Nombre de bulletins blancs: 0.**

**Nombre de bulletins nuls: 0.**

**Nombre de suffrages valablement exprimés : 20**

➤ Une seule liste déposée et déclarée recevable:

→ Liste « EBM »:

- 1. DELPIERRE Manon;
- 2. HELVERT Alexandre ;
- 3. LUIJTEN Corinne ;
- 4. PHOLIEN Clément ;
- 5. FRAISE Emilie ;
- 6. SIMON Paul ;
- 7. MOUNAIX Carole
- 8. SARRAZY-GOMEZ Alex ;
- 9. SARAGNET Auriane ;
- 10. BOULARD William.



## 1.2 - Attribution des sièges

➤ après attribution des sièges au quotient électoral et selon la règle du plus fort reste :

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu (s)
Liste « EBM »	8

### ARTICLE 2 :

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne, dans le collège usagers:

→ Pour la liste « EBM »:

TITULAIRES	SUPPLÉANT.E.S
DELPIERRE Manon	SARAGNET Auriane
HELVERT Alexandre	BOULARD William
LUIJTEN Corinne	sans suppléant.e
PHOLIEN Clément	sans suppléant.e
FRAISE Emilie	sans suppléant.e
SIMON Paul	sans suppléant.e
MOUNAIX Carole	sans suppléant.e
SARRAZY-GOMEZ Alex	sans suppléant.e

### ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne. Il fait également l'objet d'un affichage sur le site du centre universitaire du Pin d'Agen, dans les locaux de l'UFR Langues et civilisation, bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, domaine universitaire, 33607 Pessac

### ARTICLE 4:

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Pessac, le 16 octobre 2020.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,  
Le président,

  
Lionel LARRÉ.

